



Nom	Représentant.e
Abdi Aziz Ali	Parent substitut
Badiane Abdoulaye	Personnel enseignant
Ben Mabrouk Abel (1 ^{er} année)	Parent
Bentata Charles	Personnel administratif
Etchessahar Manuel (2 ^e année)	Parent
Filion Chantal	Personnel professionnel
Gariépy André (2 ^e année)	Parent
Jodoin Nathalie	Parent substitut
Kendall Kate	Personnel enseignant
Langlois Sylvain	Personnel enseignant
Lehoux Louise (1 ^{er} année)	Présidente
Moswa Leslie (1 ^{er} année)	Parent
Normandin Caroline (2 ^e année)	Parent
Richard Stéphane	Directeur
Savignac Richard	Personnel enseignant
Tatari Nagham	Personnel enseignant
Tibi Marie-Ève	Personnel enseignant
Valotaire Michel (1 ^{er} année)	Parent

Élèves

Bellini Nunez Maya Élève présente pour cette réunion – en attendant le délégué officiel

Étaient absents

Cheng Xiaoxio (2^e année) Parent – Démission annoncée avant la rencontre
Cormier Julie Membre de la communauté
Chikhani Mouayad Élève

Invité.e.s annoncé.e.s

Abder Edda
Monthe Arthur
Housna Sabwat
Evoy Marlin
Sassi Mohamed
Hadji Nadia
Duguay Nathalie
Perreault Isabelle
Negousse Tsegue Mariam

Demande la parole pour :

Suggestion en lien avec les téléphones cellulaires et les devoirs

Membre du personnel

Suggère que le lien pour les rencontres du CÉ soit envoyé à tous les parents.

1. Ouverture de l'assemblée

- a) Prise de présences
- b) Validation du quorum

2. Adoption de l'ordre du jour

Adoption à l'unanimité

3. Art. 56 et 107 Élection : présidence, vice-présidence, secrétaire et gardien.ne du temps

Président

Louise Lehoux est élue à l'unanimité présidente et sera secondée par Manuel Etchessahar pour la gestion du TEAMS

Vice-président

Manuel Etchessahar élu à l'unanimité.

Secrétaire

La direction fait part à l'assemblée qu'il y a la possibilité de se choisir un.e secrétaire entre les membres du CÉ ou encore, faire appel à un membre du personnel qui assistera aux assemblées uniquement pour la prise de notes.

La deuxième option a été retenue et la secrétaire de gestion de l'école agira comme secrétaire, sans droit de parole à moins qu'une question technique lui soit posée et n'aura aucun droit de vote.

Gardien.ne du temps

Les membres décident que cette tâche se fera en rotation et le gardien.ne du temps sera nommé.e au début de chaque réunion.

4. Adoption du procès-verbal du 15 juin 2021

Adopté avec la précision suivante au point des "Activités parascolaires" au point 8.4.4. Nous aurions dû lire : Le comité a fait ses recommandations qui sont disponibles sur le site web de l'école : fiche pour approbation du CÉ, calendrier. Meilleure répartition entre le type d'activités et les bâtiments.

5. Suivis

Lettre envoyée aux parents pour le PEI

Les parents souhaitent voir la lettre que les parents ont reçue pour le PEI. La lettre a été lue par l'ensemble des membres. Les parents sont satisfaits de cette correspondance.

Refus du budget 2021-2022

On demande s'il y a un suivi sur le refus du budget. La direction confirme avoir transmis la lettre au Centre de service scolaire de Montréal. On demande si la direction a fait un suivi auprès du CSSDM. On dit que non. Les parents soulignent le fait qu'on devait argumenter pour défendre notre position. Les parents proposent pour le prochain budget, qu'une lettre soit écrite accompagnant le refus du budget et un rendez-vous pris avec le CSSDM.

La direction explique que des représentations sont faites auprès du CSSDM par exemple pour offrir les services aux élèves (enseignant supplémentaire).

6. Parole au public

Suggestion en lien avec les téléphones cellulaires et les devoirs.

On demande s'il serait possible que dans chaque classe, il y ait un endroit pour déposer les cellulaires en début de période. Un membre du personnel mentionne que c'est une pratique qui se fait déjà dans quelques classes.

On demande que les parents soient informés des devoirs à faire. On précise que l'agenda de l'élève est l'outil à consulter pour être informé de tous les travaux que les élèves ont à faire.

Suggestion que le lien pour les rencontres du CÉ soit envoyé à tous les parents

Les membres proposent de faire un essai, en spécifiant que si des parents souhaitent intervenir, ils doivent tout de même faire parvenir préalablement le sujet de leur intervention. Le lien pour la prochaine assemblée sera envoyé à tous les parents.

7. Mot de la présidente

Remercie l'assemblée et prévoit que ce sera une belle année; on va avancer et ce sera agréable.

Elle demande un tour de table pour que chaque membre se présente, ce qui a été fait.

8. Mot du directeur

Confirme que l'école Saint-Luc a déclaré 1909 élèves le 30 septembre dernier. L'organisation de l'école n'est plus en bulle-classe. Cet élément de normalité, entraîne ses difficultés par rapport à la gestion de cas éventuels de Covid. Il est spécifié qu'un seul cas de Covid ne nécessite pas la fermeture d'une classe. Dans tous les cas, il y a analyse de la Direction de la santé publique et des directives nous sont données.

On a bonifié notre offre d'enseignement ressource et d'orthopédagogie par rapport au plan d'effectif proposé par le CSSDM.

Pour l'effectif enseignants, tous les postes sont comblés. Au niveau du personnel de soutien, nous avons aussi tout notre personnel. L'équipe école pour le soutien à l'élève est composée de :

3 psychoéducatrices

5 technicien.nes en éducation spécialisée

4 surveillants d'élèves (dont un à 90% au pavillon Terrebonne et un au pavillon Prud'Homme)

1 technicien en loisirs

9. Parole aux représentants des élèves

Préoccupation pour la santé mentale des élèves. Ce point sera remis à l'ordre du jour pour la prochaine réunion.

10. Points de décision et de discussion

Art. 67 et 108

On demande que tous les documents soient envoyés par courriel et déposés dans le TEAMS,

10.1 Adoption des règles de régie interne

L'adoption est remise à la prochaine rencontre. On demande aux membres d'en prendre connaissance avant la prochaine rencontre.

10.2 Élaboration du calendrier des rencontres 2021-2022

On propose que les rencontres se déroulent le premier mercredi de chaque mois sauf pour le mois de janvier, le 2^e mercredi et au mois de mars, le 2^e, le premier mercredi mars étant durant la semaine de relâche.

Mois	Date	Remarque
Novembre 2021	Mercredi 3	
Décembre 2021	Mercredi 1 ^{er}	
Janvier 2022	Mercredi 12	Laisser passer la première semaine de retour du congé
Février 2022	Mercredi 2	
Mars 2022	Mercredi 9	Semaine de relâche du 28 février au 4 mars
Avril 2022	Mercredi 6	
Mai 2022	Mercredi 4	
Juin 2022	Mercredi 1 ^{er}	

10.3 Formation obligatoire et dénonciation d'intérêt pour tous

Il est proposé de mettre à la disposition des membres le lien pour qu'ils puissent le regarder et d'échanger à la prochaine rencontre. Il est décidé que cette formation sera suivie par tous les membres en même temps.

On rappelle l'obligation de se retirer de la discussion s'il y a conflit d'intérêt pour un membre.

10.4 Art. 42 Nomination des représentants de la communauté

On a droit à deux personnes, la représentante de l'an dernier a manifesté son intérêt de revenir cette année à partir de novembre.

Adopté à l'unanimité

10.5 Art. 66 et 108 Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil

400\$ pour la formation des parents, membres du CÉ.
400\$ budget de fonctionnement.

10.6 Art. 74 et 109 Présentation et suivi du projet éducatif reporté à la prochaine rencontre

Le Projet éducatif est ce qui guide l'orientation de l'école. Le CÉ a un pouvoir d'adoption.

En résumé :

2019-2020 : Élaboration du Projet éducatif
Juin 2020 : Propositions des moyens

2020-2021 : Pause dans le contexte de la pandémie
 Mai 2021 : Formulaire pour recueillir diverses propositions
 Valeurs : respect, réussite, engagement
 Vote sur les moyens proposés en juin 2020

2021-2022 Il a été convenu que des rencontres en comité seraient faites en comité et par la suite, et par la suite, se regrouper par matière.

Objectif des comités :

- 1) Portrait de la situation actuelle
- 2) Moyens : déterminer des actions concrètes pour la mise en place des moyens (basées sur la réalité de l'école et des stratégies probantes)
- 3) Création ou recherche d'activités et de projets
- 4) Formation et implantation

On demande si les élèves ont été consultés. Les parents déplorent que les élèves n'aient pas été consultés.

10.7 **Art. 87 Approbation de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement**

Sortie des élèves de l'accueil le 7 octobre 2021 au Mont Royal. Toute la journée. Touche 101 élèves de l'accueil.

23 novembre 2021 en avant-midi : Maison Théâtre : Antigone sous le soleil de midi. Touche 26 élèves.

30 mars 2022, en avant-midi : Maison Théâtre : Faire crier les murs. Coût total, incluant l'atelier : 509.22\$. Budget des sorties culturelles. Aucune somme n'est demandée aux parents.

14 octobre 2021, Rallye : Les amis de la montagne : Le défi du Mont Royal. 69 élèves touchés au pavillon Terrebonne.

Sorties approuvées à l'unanimité :

Sorties de l'accueil sans frais et à l'intérieur de l'horaire régulier :

L'accueil demande un accommodement pour les sorties et d'avoir une flexibilité. Les sorties font partie du programme à l'accueil. Que ces sorties puissent se faire sans attendre qu'elles soient présentées au CÉ. Bien entendu, les sorties ne doivent pas avoir un coût relié et se faire à l'intérieur de l'horaire régulier. La direction et la présidente pourraient donner leur accord. Les membres sont d'accord mais souhaitent tout de même être informés de toutes les sorties.

En résumé, pour les élèves de l'accueil, si la sortie n'a aucun impact sur l'horaire et ne génère aucun coût monétaire, elle peut être faite avec l'accord de la direction et de la présidente (par téléphone ou par courriel). Cependant le CÉ souhaite être informé et que ces sorties soient tout de même consignées.

Toutes les activités sont approuvées

10.8 **Art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13 Adoption ou suivi du budget annuel de l'établissement (budget révisé, allocations spécifiques, mesures décentralisées, etc.)**

On a trente postes dans le budget de fonctionnement et cent trente postes enseignants. La majorité du budget est dédiée aux salaires. Soixante élèves de moins que prévu cette année. Deux à trois enseignants devront être financés dans le budget de l'école.

Fonds 5, **Services à l'élève**, deux postes seront payés dans ce fonds.

Fonds 9, **Vente de cahiers** (revenus et dépenses)

Lecture à l'école, mesure 15103, 41,544.00\$

Sorties culturelles, mesure 15186, 48,000.00\$

On demande à quoi est due la baisse de population à l'école. La direction répond qu'en raison de la pandémie, il n'y a pas eu d'immigration.

Adopté à l'unanimité

10.9 **Mesure 15028 Activités parascolaires (documents joints)**

Activités parascolaires : Offrir au moins une heure d'activités gratuites tous les jours. Les activités doivent être approuvées par le CÉ.

Activités à Prud'homme – Monsieur Langlois reviendra sur ce point d'ici la prochaine rencontre. Un sondage sera fait.

On invite les enseignants à présenter officiellement la demande à l'aide du formulaire des activités.

Les activités ci-dessous ont été présentées à tous les élèves :

Basketball compétitif de septembre à avril (75 élèves)

Cuisine Prud'Homme après l'école (10 élèves)

Cuisine Terrebonne

Comédie musicale (100 élèves)
Cours d'échecs (15 élèves)
Cours d'échecs au Pavillon Terrebonne (activité offerte à tous les élèves)
Fillactive (15 élèves)
Création d'une murale avec l'aide d'un professionnel (20 élèves)
Pound et Zumba (12 élèves)
Radio Web (20 élèves)
Skate (10 élèves)
Soccer compétitif (60 élèves)
Volleyball (15 élèves)
Yoga (12 élèves)

Adoption à l'unanimité

10.9 Art 85 Décision éclairée.

Sondage auprès des parents et des élèves. Résultats des élèves en PEI musique étude et sans musique étude.
Art. 76 et 110.2 Approbation des règles de conduites et des mesures de sécurité

22h14

Louise Lehoux
Présidente

Stéphane Richard
Directeur